

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

Société Civile Professionnelle
Brice ALBERTIN et Tanguy JOSEPH
Commissaires de Justice Associés
87 rue Paradis
13006 - MARSEILLE



**LE MARDI QUINZE AVRIL
DEUX MILLE VINGT CINQ
à 08 heures 30.**

A LA REQUETE DU :

La société EPILOGUE, Société à Responsabilité Limitée inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 980 989 321 dont le siège social est au 1 rue du Pont de Lattes – 34070 MONTPELLIER, représentée par Maître Guillaume LARCENA en qualité de liquidateur de Monsieur Rafik CHERGUI, suivant jugement rendu par le Juge du Contentieux de la Protection près le Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER en date du 6 avril 2023 prononçant le rétablissement personnel de Monsieur CHERGUI et du 10 juillet 2024 prononçant la liquidation judiciaire du patrimoine personnel du Monsieur CHERGUI.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

D'une expédition exécutoire d'une ordonnance sur requête en date du 18 novembre 2024 rendu par le Juge du Contentieux de la Protection près le Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Tanguy JOSEPH, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Brice ALBERTIN et Tanguy JOSEPH, Commissaires de Justice Associés demeurant 87 rue Paradis à MARSEILLE (13), par l'un d'eux soussigné,

Je me suis rendu ce jour au 117 rue Loubon – 13003 MARSEILLE afin de procéder à un procès-verbal de description.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

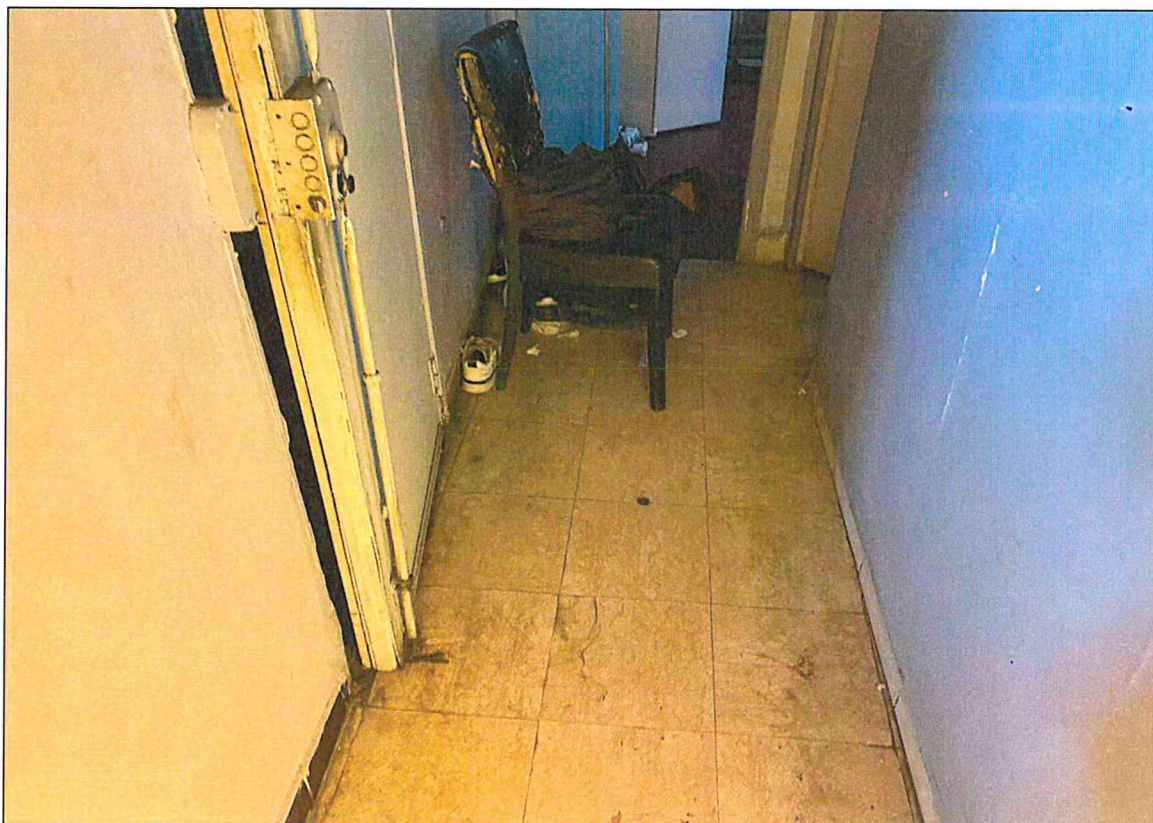
Les lots appartenant à Monsieur Rafik CHERGUI portent les numéros 37 et 40 sont situés selon le syndic, le CABINET FERGAN, au 3^{ème} et dernier étage dans la partie gauche de la copropriété en regardant la façade.

L'appartement est situé côté rue Loubon et je m'y suis rendu pour rencontrer le ou les occupants mais un homme est très virulent et violent verbalement dès que je me suis présenté.

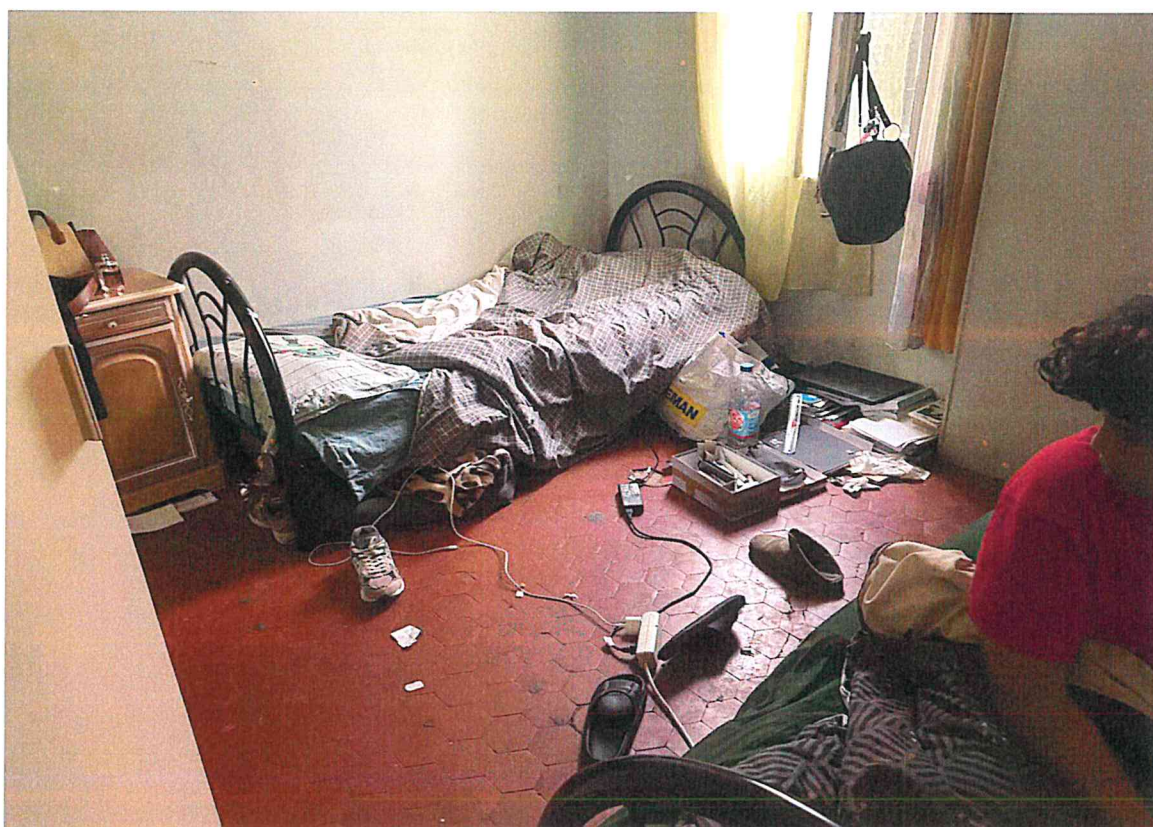
En conséquence j'ai fait appel aux forces de l'ordre qui m'accompagnent ce jour avec un serrurier.

L'appartement est extrêmement vétuste et sale quasiment insalubre.

L'entrée est constituée d'un couloir desservant 2 chambres et le salon / salle à manger. Cette entrée sans fenêtre dispose d'un sol carrelé.

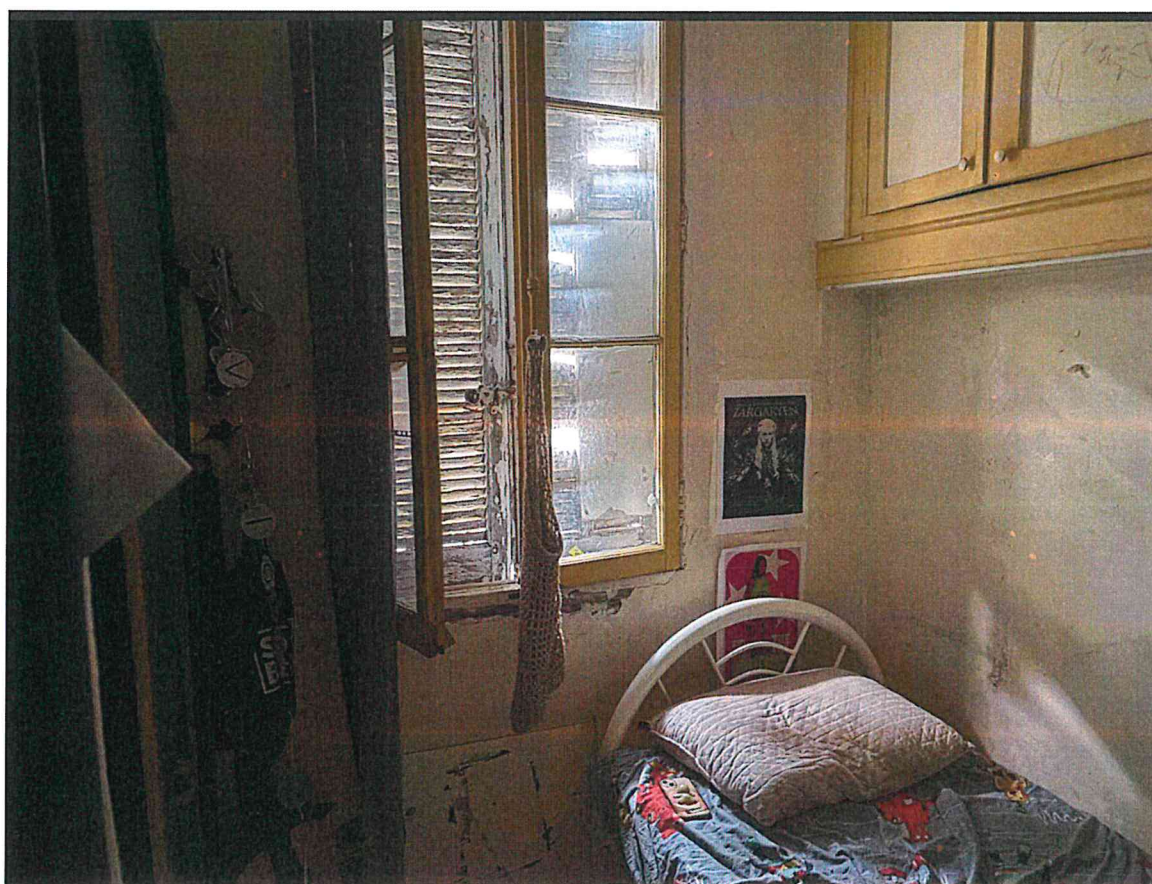


A gauche dans le couloir, il y a une chambre au sol recouvert de tommettes disposant d'une fenêtre simple vitrage en bois donnant sur la cour intérieure de la copropriété.





Au milieu du couloir se trouve une autre chambre avec un sol en tomettes et une fenêtre simple vitrage en bois donnant également sur la cour intérieure de la copropriété.

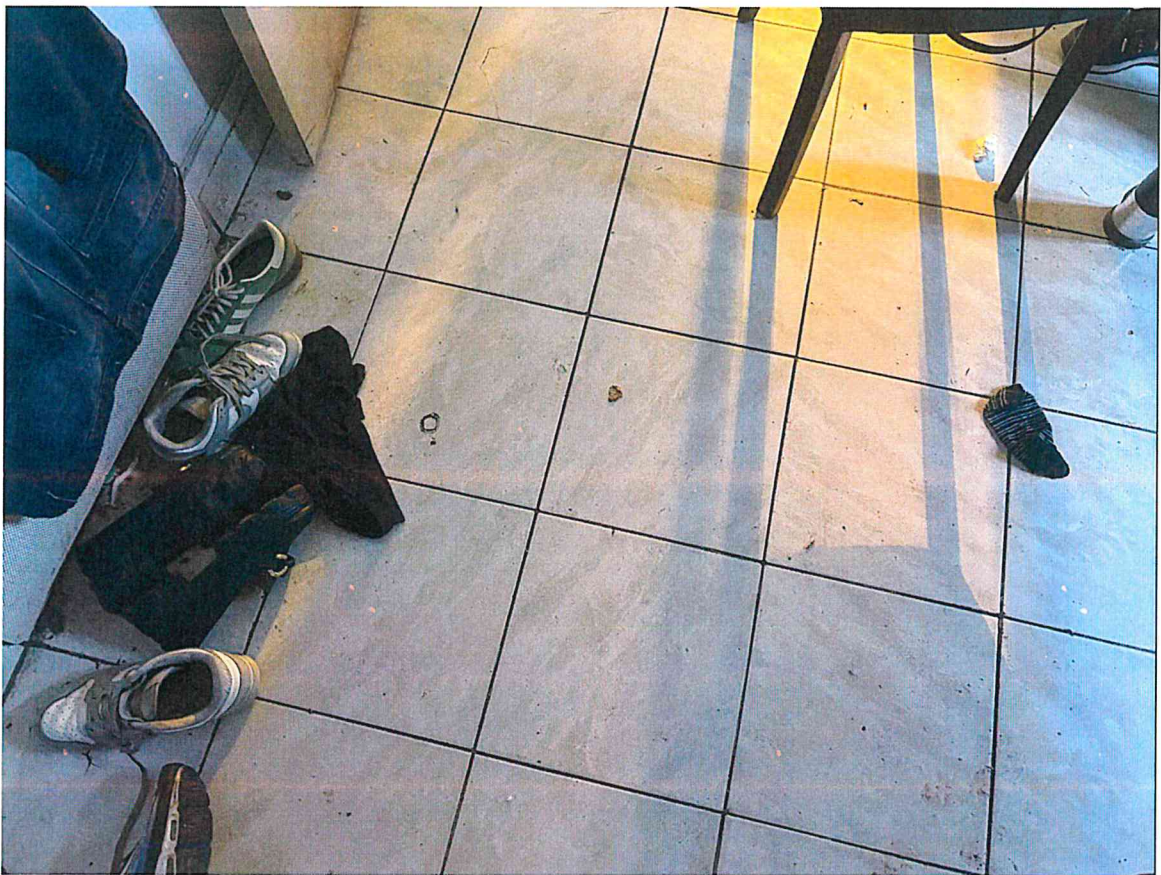


Dans l'angle à droite dans le couloir se trouve un espace, probablement un ancien WC qui a été supprimé pour installation une plantation de cannabis.



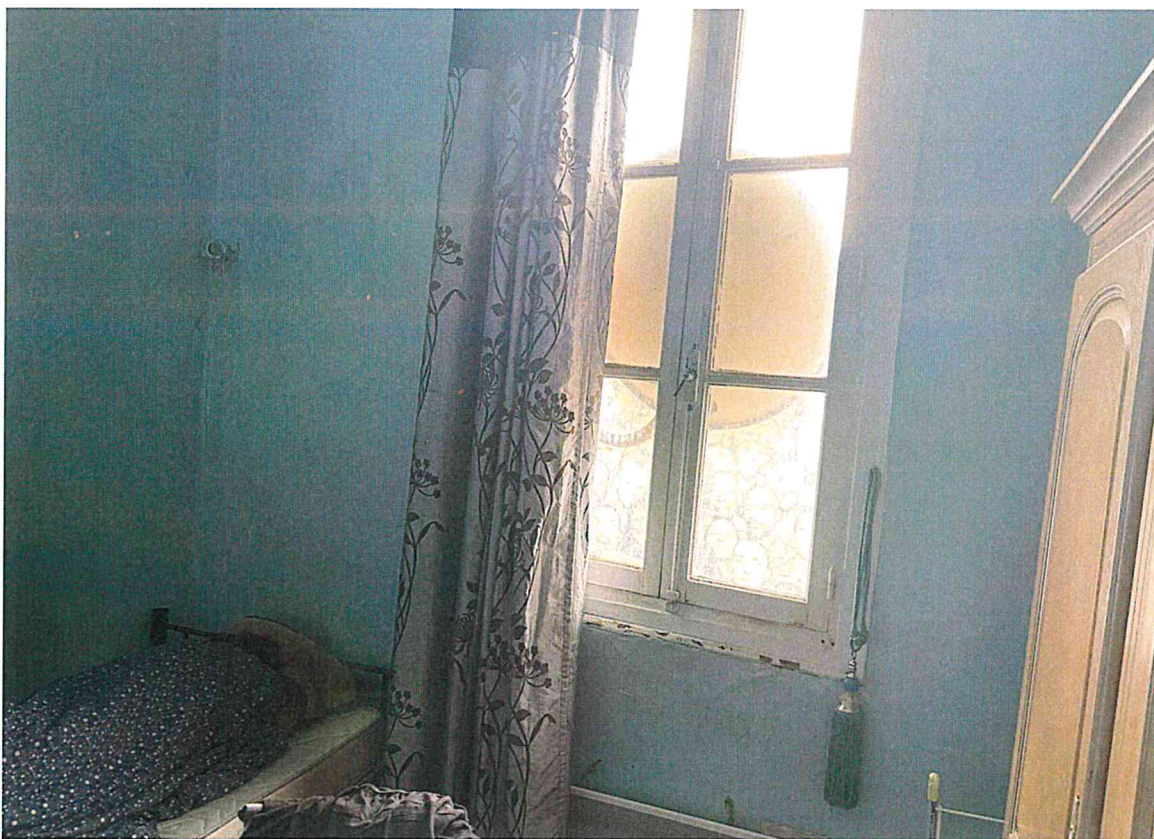
Le salon / salle à manger dispose d'un sol en carrelage et d'une fenêtre simple vitrage en bois donnant sur la rue Loubon.





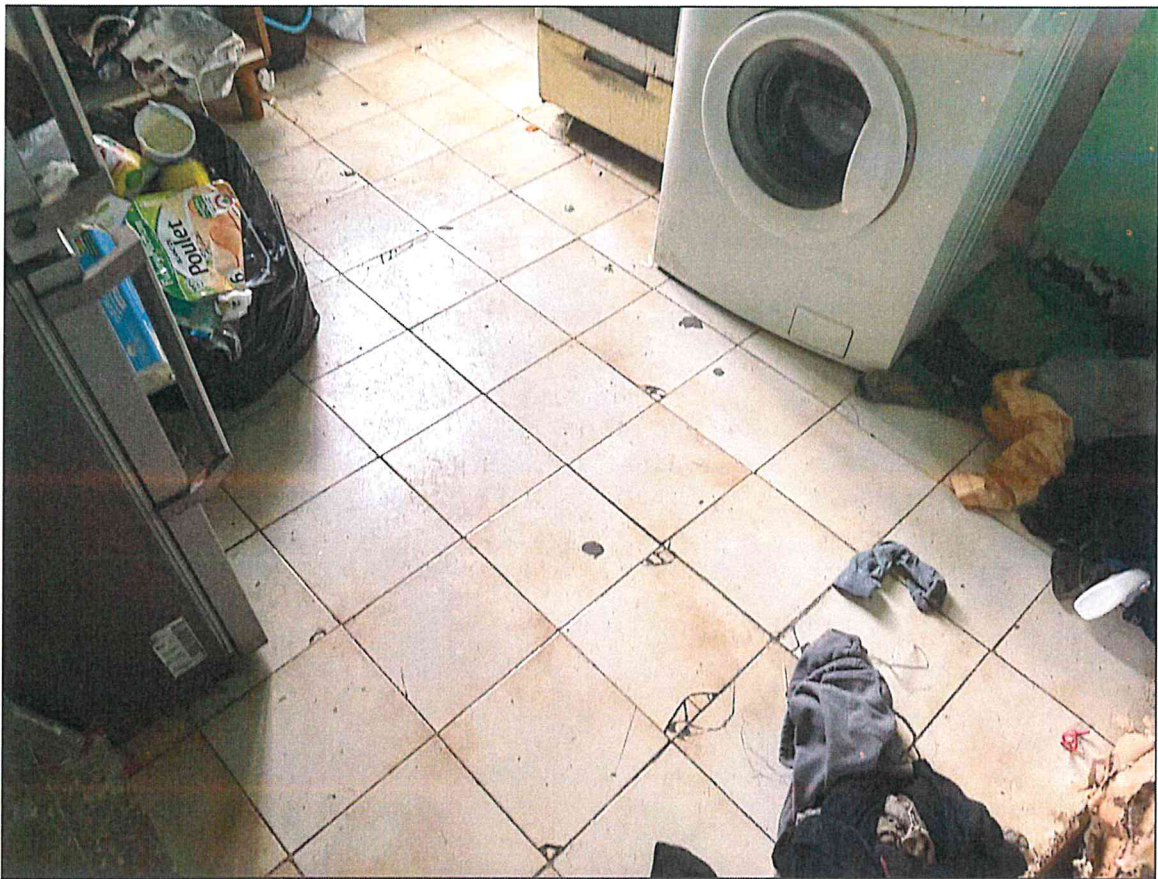
A gauche dans la salle à manger / salon se trouve une chambre au sol revêtu de tomettes et disposant d'une fenêtre simple vitrage en bois donnant sur la rue Loubon.





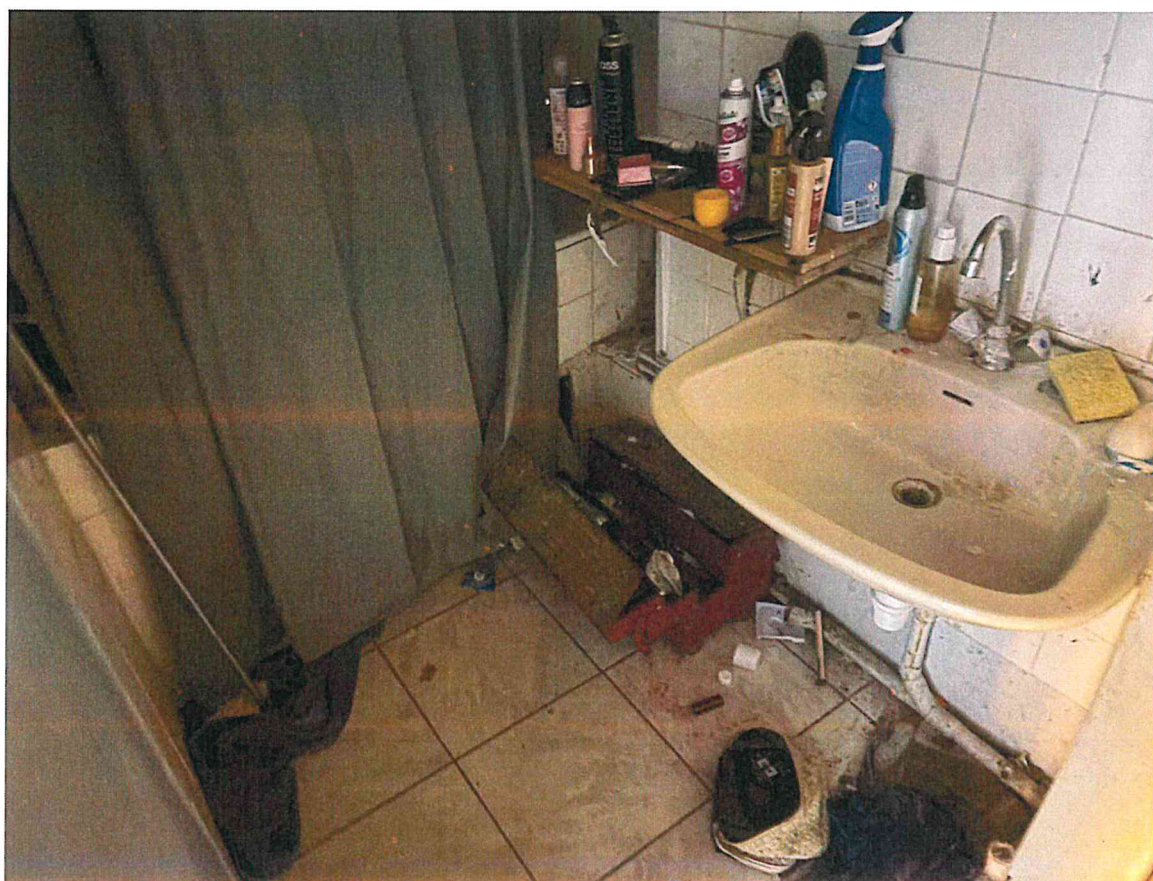
A droite dans le salon, je note la présence d'une cuisine très ancienne au sol carrelé et au plafond recouvert de lambris. Je constate qu'une fenêtre donne sur la façade latérale de l'immeuble.

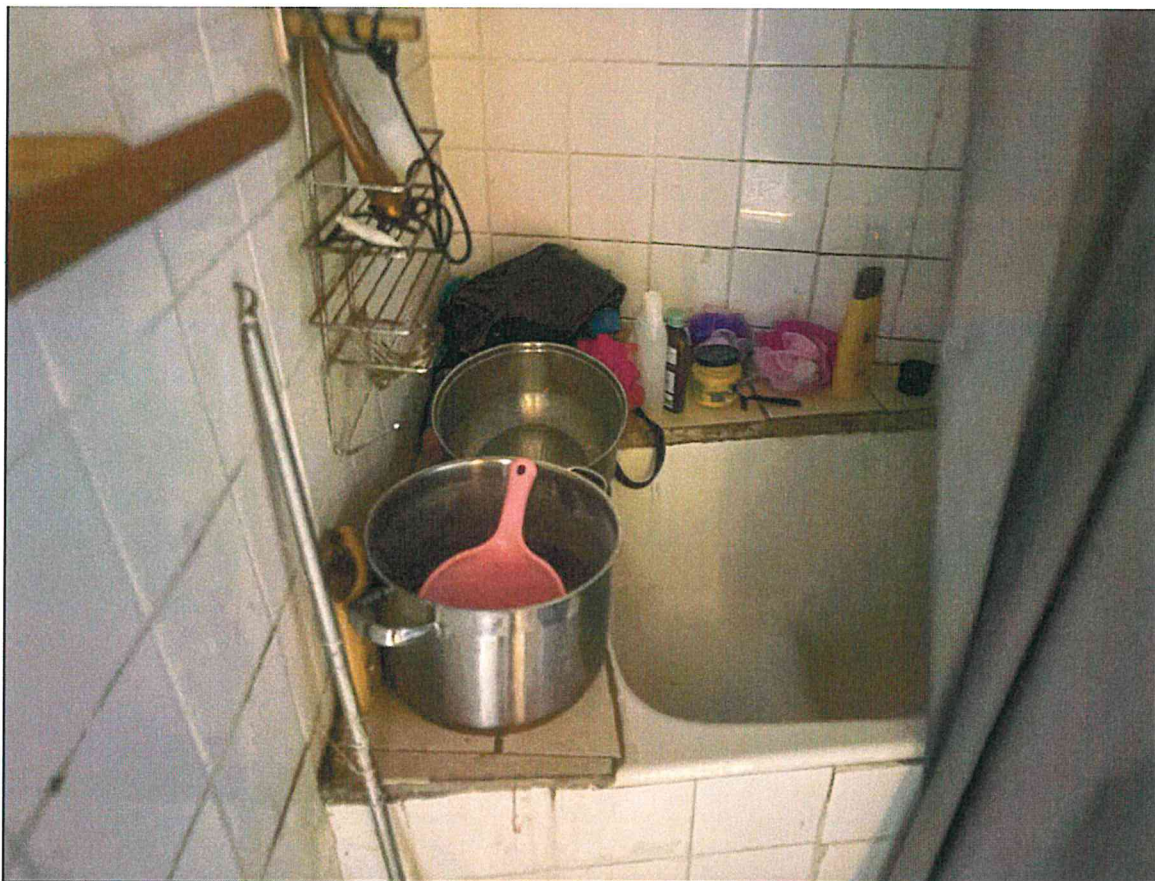






La salle de bain situé au fond du salon ne dispose pas de fenêtre. Le sol est carrelé.





Depuis la salle de bain, il est possible d'accéder à une WC indépendant disposant d'une petite fenêtre. Le sol est partiellement recouvert de carrelage.





Le chauffage de l'appartement est assuré par des radiateurs électriques très vétuste.

L'appartement est loué par Monsieur Chokri CHARNI qui occupe l'appartement avec ses enfants. En tout je relève la présence de 5 personnes dans l'appartement.

Telles sont nos constatations.

Plus rien n'étant à constater, nous nous sommes retirés et de tout ce que dessus, avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Tanguy JOSEPH

